Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260416-2026_04_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à 20h35, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Mecé, légalement convoqué en date du **vendredi 10 avril 2026**, s'est réuni en séance publique à Mecé, sous la présidence de M. DELAUNAY Jean-Luc, Maire.

Etaient présents - 14 : BAUDY Pascal, BEAUGENDRE Paul, BENOIT Nathalie, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, JUGUET Angélique, LÉONARD Olivier, PEAN Vanessa, PIETTE Alain, THEVEUX Kevin, TRAVERS Didier.

Absent :
Absents excusés : Maud BROSSIER donne pouvoir à Sabrina COTIN
Secrétaire de séance :
15 votants pour la séance

2026-04-06 – Demande de subvention à la Région Bretagne pour la création d'un arrêt de car.

Le maire expose, pour faire suite à la demande des familles habitants les lieux-dits Le Mézerai et la Poupardière auprès de la Région Bretagne afin d'obtenir la création d'un arrêt de car scolaire, La commune de Mecé envisage la réalisation d'un aménagement d'arrêt de car du réseau Breiz 'Go au lieudit Le Mézerai.

Ces travaux, réalisés en régie par le service technique pour une partie et l'autre par une entreprise de TP, consistent en l'aménagement d'un espace d'environ 15 x 2.5 m et comprenant des travaux de terrassement, la création d'une plateforme BA, un empierrement, et la dépose d'un abri existant et la repose de celui-ci sur le site du Mézerai ainsi que la pose de 2 panneaux d'arrêt de car.

Pour l'ensemble de ces travaux, le montant est estimé à 3 340,00€ HT soit 3996,48€ TTC.

Il vous est demandé,

De solliciter auprès du Conseil Régional de Bretagne une subvention à hauteur de 70% du montant HT des travaux soit 2331,28€.

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Luc DELAUNAY

MAIRIE DE MECÉ (I. et V.)